



8^{ème} CONFERENCE DU CONSEIL DE L'EUROPE DES MINISTRES RESPONSABLES DES QUESTIONS DE MIGRATION

Kyiv, 4-5 septembre 2008

**Migrations économiques, cohésion sociale
et développement : vers une approche intégrée**



Madame Annemie Turtelboom, Ministre de la
Politique de Migration et d'Asile du Gouvernement fédéral, Belgique

Une politique migratoire efficace et progressiste doit partir du concept suivant : la migration peut être un avantage pour les trois parties concernées : le migrant, le pays d'origine et le pays d'accueil. On parle alors d'une « triple win situation ».

Cet objectif ne pourra être atteint que par la mise en place d'une approche globale des migrations. La nécessité d'une telle approche est reconnue au niveau international et traduite dans des initiatives politiques concrètes. L'Union européenne a adopté une Approche globale de la Migration depuis 2006 et la met en œuvre à travers de partenariats avec différents pays.

Une approche globale doit prendre en compte des aspects économiques, sociaux, culturels, environnementaux et politiques. L'intégration et l'interaction entre ces divers champs doivent aussi être étudiées.

Une politique migratoire réussie suppose également une bonne coopération internationale. Les mouvements migratoires, par définition, dépassent les frontières. Notre politique migratoire doit donc, elle aussi, dépasser les frontières.

Une gouvernance efficace des migrations exige aussi des interventions coordonnées, complémentaires, concomitantes et une évaluation régulière des dispositifs et mesures mis en œuvre.

Pour arriver à cette approche globale et intégrée, plusieurs conditions doivent être rencontrées par les pays d'origine et les pays d'accueil :

- Dans un premier temps, il nous faut disposer d'une meilleure « vue » du phénomène migratoire. Cela suppose d'une part :
 - une meilleure observation des situations vécues dans chaque pays et des effets que pourront avoir ces politiques sur chacun des différents aspects : économique, social, culturel, environnemental et politique.
 - Une meilleure analogie des données pourra aussi être atteinte par une plus grande concertation entre les études menées dans les différents secteurs et aux différents niveaux (national et international).

- Il est souhaitable d'avoir davantage de coordination tant au niveau local, national qu'international et ce, pour ce qui concerne l'analyse et la politique elle-même.
- Ceci signifie aussi que les Etats, les partenaires sociaux et la société civile doivent davantage coopérer en tant que partenaires. Cette coopération permet d'avoir des actions complémentaires et concomitantes et permet d'enregistrer des résultats plus significatifs ;
- Des dispositifs d'évaluation impliquant tous ces partenaires doivent être mis en place. Des concertations régulières entre pays d'origine et pays d'accueil sont également nécessaires.

Dans ce contexte, je souhaiterais aborder de manière plus approfondie la question de savoir comment cette approche intégrée peut se manifester dans les domaines traités par cette conférence.

Pour les migrations économiques,

La Migration est encore trop souvent vue de manière problématique plutôt qu'en terme "d'opportunité". C'est pour cette raison que nous devons, à nouveau, définir notre vision de la migration. Ceci signifie que parallèlement à un renforcement de la lutte résolue contre l'immigration illégale et la traite des êtres humains, nous devons examiner de nouvelles possibilités de migrations légales, telles que la migration économique. Autrement dit "Legalise and Regulate".

L'approche intégrée doit se faire :

- en renforçant les partenariats et les mécanismes de consultation entre pays d'accueil, pays de transit et pays d'origine permettant ainsi d'améliorer la connaissance des situations vécues par chacun, la compréhension réciproque des défis respectifs et d'optimiser les apports des migrations ;
- par la mise en place de mécanismes de concertation, de recherche, de collecte et d'analyse de données visant à évaluer régulièrement le marché du travail et les tendances de l'économie aux niveaux local, régional, et national, en tenant compte du contexte international ;

- par la consultation régulière des partenaires sociaux en vue de déterminer les besoins en matière de marché, mais aussi d'admission et d'insertion des travailleurs étrangers.

La seule voie des migrations acceptables en terme de respect des droits de l'homme est celle qui promeut la migration régulière.

Un deuxième volet est la cohésion sociale et l'intégration des migrants.

Migration et Intégration sont des concepts étroitement liés. L'expérience nous apprend qu'une migration qui ne tiendrait pas compte des conditions et possibilités d'intégration pourrait avoir des effets néfastes sur la cohésion sociale. Une approche intégrée est donc ici indispensable.

l'approche intégrée exige :

- une meilleure connaissance des réalités économiques, sociales et culturelles par exemple par la mise en place de structures permanentes d'observation des questions de cohésion sociale et d'intégration ;
- la définition d'objectifs à atteindre à court, moyen et long terme dans les domaines de vie importants, constitutifs de cohésion sociale et d'intégration, que sont : l'emploi, le logement, l'éducation, la protection sociale, la santé, la culture, l'environnement et l'information ;
- dans ce cadre aussi, une consultation régulière et le développement de partenariats entre Etat, partenaires sociaux, société civile et associations issues de l'immigration ;
- la mise en place de mécanismes intersectoriels de monitoring et d'évaluation.

Le dialogue social impliquant les partenaires sociaux, la société civile et les associations de migrants est essentiel à l'élaboration d'une politique de migration solide. Là où l'intégration forme un élément essentiel de la politique de migration, l'intégration ne peut être que réussie si nous reconnaissons qu'elle est un phénomène "two-way". La tolérance et le dialogue sont ici des mots-clé. Il est nécessaire d'engager des discussions, partager les responsabilités,

chercher le consensus tant sur les initiatives à prendre que sur les réponses appropriées à apporter.

L'objectif essentiel de cette approche étant bien de faire en sorte que la cohésion sociale soit le fruit d'une bonne intégration, d'une lutte contre toutes les formes de discrimination et d'une sécurité sociale accrue pour tous les membres de la société.

Le troisième domaine concerne le développement,

La Migration est dans beaucoup de pays, un facteur de développement. Bien gérées les migrations peuvent participer positivement au développement des pays d'origine. Les transferts de fonds contribuent considérablement aux économies des pays d'origine; l'argent que les migrants envoient, dépasse parfois le montant consacré à l'aide officielle au développement et même aux investissements étrangers. Il n'y a pas uniquement l'argent qui circule vers les pays d'origine mais également le transfert de connaissances acquises par les migrants. La Migration et le Développement sont, en d'autres mots, fortement liées. Une politique coordonnée est nécessaire afin d'optimiser les effets positifs.

L'approche intégrée exige :

- un renforcement des initiatives de co-développement mettant en action et en partenariat des acteurs publics et privés, du pays d'accueil et du pays de départ et avec l'implication des migrants.
Cette implication doit se réaliser de la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des initiatives ;
- un renforcement du rôle des diasporas par les pays d'origine et les pays d'accueil, comme acteurs de développement à la fois Nord-Sud et Est-Ouest ;
- un lien plus étroit entre les politiques de développement et les politiques de co-développement et d'intégration permettant d'accroître l'impact et les résultats de chaque département et de connaître davantage les interactions d'un secteur vis à vis de l'autre.

A terme, l'objectif étant bien de faire en sorte que l'immigration clandestine et tous ses dérivés (traite des personnes, trafics en tous genres et appauvrissement des personnes et des pays d'origine) soient réduits à néant.

La cohérence entre migrations économiques, cohésion sociale et développement doit se faire :

- par un renforcement des concertations et des partenariats entre ces trois domaines ;
- par une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des enjeux, des objectifs et des projets de chacun des trois domaines, et cela, en vue d'identifier les axes prioritaires communs, d'élaborer des politiques complémentaires et développer des actions concomitantes ;
- par des partenariats renforcés entre les Etats membres du Conseil de l'Europe dans ces trois domaines.

Le rassemblement de toutes les personnes représentant des interdépendances importantes doit se concrétiser par un bénéfice mutuel. Cette perspective exige cependant un engagement et un travail en équipe et la planification des actions afin d'harmoniser et de développer des rapports durables et profitables à tous.

Cette approche intégrée entre les trois domaines devrait être opérée aux niveaux local, régional et national, mais aussi au niveau international, par une collaboration accrue du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne, de la Communauté des Etats Indépendants, du Bureau international du travail, du Haut Commissariat aux Réfugiés, de l'UNESCO et d'autres organes des Nations Unies, de l'OIM et de l'OCDE.

En conclusion :

C'est donc bien de politiques globales et intégrées dont nous avons besoin.

Pour cela, il est nécessaire de :

- jeter les bases juridiques en se fondant sur les instruments internationaux pertinents ;
- élaborer un cadre politique global prenant compte les divers aspects économiques, sociaux, culturels et politiques ;
- renforcer les connaissances des situations vécues et des institutions œuvrant dans ce domaine ;
- accroître la coopération internationale.

C'est par cette vision d'une politique migratoire où toutes les parties seront gagnantes, y compris le travailleur migrant, que nous pourrons construire des relations durables entre les parties prenantes.

L'adoption et la mise en œuvre des principaux éléments de ce cadre politique intégré par les Etats membres du Conseil de l'Europe constitueraient une contribution majeure à une gestion effective des migrations et à la jouissance des bénéfices économiques, sociaux et culturels d'écoulant des migrations bien réglementées.

Je salue le travail réalisé en ce sens par le Conseil de l'Europe et par le Comité européen sur les migrations en particulier.

Je vous remercie pour votre attention.